



Paris, le 11 mars 2019

Monsieur Édouard PHILIPPE, Premier Ministre

Hôtel de Matignon, 57 rue de Varenne

75007 PARIS

Objet : Réponses aux propositions faites par le Premier Ministre, Monsieur Édouard PHILIPPE, le 5 mars 2019

Monsieur le Premier Ministre,

Les internes, biologistes médicaux, hospitaliers et libéraux, souhaitent répondre à vos propositions qui visent à réduire les contraintes des laboratoires de biologie médicale pour augmenter le pouvoir d'achat des Français.

La biologie médicale est une spécialité médicale dont dépendent 70 % des décisions médicales, particulièrement dans les situations d'urgence où une pathologie aiguë peut aboutir à des conséquences irréversibles en l'absence de prise en charge à temps : infarctus du myocarde, appendicite, infections bactériennes, insuffisance rénale, décompensation d'un diabète.

Nous prenons en charge quotidiennement 500 000 patients dans nos 4 000 sites de laboratoires.

Monsieur le Premier Ministre, les biologistes médicaux ne considèrent pas la santé comme un « angle mort » et nos patients non plus.

Nos patients bénéficient du tiers payant dans tous les laboratoires de biologie médicale en France, il n'y a pas d'avance des frais et les mesures proposées n'ont pas d'impact sur le pouvoir d'achat.

Nous sommes favorables à votre souhait de réduire les contraintes pesant sur les laboratoires de biologie médicale et nous proposons un assouplissement de l'accréditation, comme dans le reste de l'Europe, afin qu'elle porte sur 100% des sous-familles d'examens et non sur 100% des examens.

Les effets bénéfiques de cette mesure seraient :

- **Favoriser l'innovation biotechnologique en France** : il faut rattraper notre retard par rapport à certains pays voisins n'ayant pas les mêmes contraintes et consolider notre position de leader.

- **Garantir l'accès à des soins de qualité** : cet assouplissement facilitera l'installation de petits automates permettant de réaliser les analyses urgentes au plus près des patients afin de limiter l'embolisation des services d'urgence et de réaliser de substantielles économies.

- **Améliorer la gestion des soins non programmés** : dans le secteur ambulatoire et hospitalier.

« Ayons le courage de réduire les contraintes au bénéfice du patient ! »

Vous proposez de réduire les contraintes pesant sur l'obligation minimale d'analyses à réaliser sur place.

Les laboratoires s'organisent depuis plus de quinze années afin de rationaliser l'exécution des analyses : de nombreux sites de laboratoires ne réalisent ainsi plus aucune analyse sur place.

Ce dernier point pose d'ailleurs un problème de santé publique croissant puisque cela aboutit à l'augmentation des délais de rendu d'examens urgents en mettant à mal la proximité biologistes médicaux – patients – prescripteurs. Cette augmentation, liée au regroupement, à l'émergence de monopoles territoriaux de laboratoires et à la financiarisation de notre spécialité, représente une perte de chance pour le patient et a un coût considérable pour la société.

Pour la bonne gestion des soins non programmés en ambulatoire et dans les hôpitaux, et pour réaliser des économies sur le moyen - long terme, il est essentiel pour le patient d'avoir accès aux examens biologiques d'urgence.

Monsieur le Premier Ministre, vous souhaitez réaliser des économies ?

Limitez la financiarisation des laboratoires qui a pour effet de créer des usines de biologie médicale délétère à la proximité et de détourner les cotisations sociales des Français et leurs impôts dans le capital de fonds d'investissement étrangers !

La biologie médicale française est reconnue mondialement pour son excellence. Il faut réduire les contraintes liées à l'accréditation pour favoriser l'innovation médicale, améliorer l'accès aux soins des patients en réduisant la financiarisation et non pas retourner la grogne des gilets jaunes contre la Santé.

Nous serions très heureux d'échanger avec vous sur les problèmes rencontrés en biologie médicale et leur solution et dans l'attente d'un entretien nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Dr. Lionel BARRAND – Président du SJBm – 06 67 20 81 88 – president@sjbm.fr

Pr. Jean-Paul FEUGEAS – Président du SNMB-CHU – 06 85 99 39 18 – snmbchu@aol.com

Pr. Jean-Gérard GOBERT – Président de la FNSPBHU – 06 82 23 35 66 – jeangerard.gobert@gmail.com

M. Moïse MICHEL – Président de la FNSIP-BM – 06 24 81 12 15 – president@fnsip.fr

Dr. Xavier PALETTE – Président du SNBH – 06 81 49 46 01 – xpalette@ch-sudessonne.fr

Pr. Jean-Luc WAUTIER – Président d'honneur du SNMB-CHU – 06 85 12 93 95 – jlwautier@hotmail.fr